

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) La Tuque lance un appel de projets partout en Mauricie

La Tuque, le 9 mars 2022 – Les organisations de la Mauricie qui désirent obtenir du financement provenant du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ont jusqu'au 19 avril 2022 pour déposer leurs projets auprès de la Ville de La Tuque. La municipalité est la délégitaire désignée de ce programme pour l'ensemble de la région de la Mauricie.

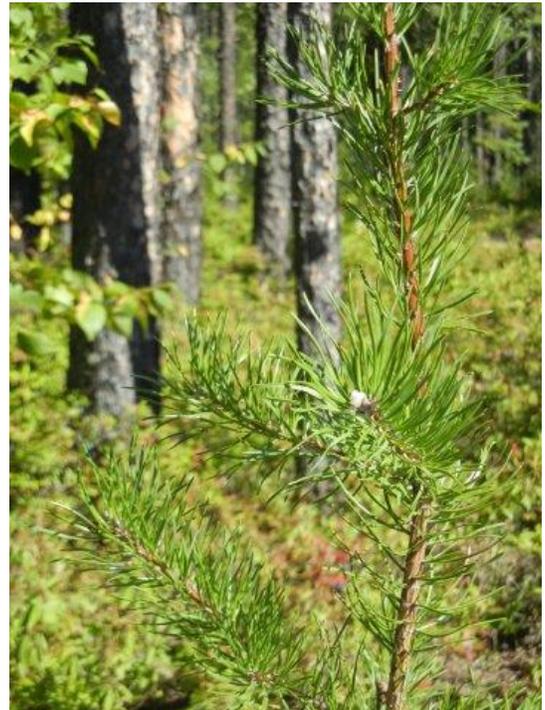
Le gouvernement du Québec a confirmé le renouvellement de l'entente de gestion du PADF pour les trois prochaines années, soit de 2021 à 2024.

Pour soumettre un projet, il suffit de consulter la documentation disponible dans la page *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* de l'onglet *Villégiature* au www.ville.latuque.qc.ca et d'envoyer les documents complétés requis par courriel à l'adresse padf@ville.latuque.qc.ca

La nouvelle mouture du PADF 2021-2024 permet notamment de financer des projets d'acquisition de connaissances, afin de documenter les différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), de façon à appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire.

Ce programme permet également la réalisation de certaines interventions ciblées visant, entre autres, l'aménagement forestier et la voirie multi usages sur les terres publiques.

La région de la Mauricie dispose d'une somme de 675 000 \$ en provenance du PADF pour la période du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023, afin de réaliser des projets en voirie multi usages et assurer le fonctionnement de la TLGIRT.



Les MRC, conseils d'agglomération, municipalités, communautés autochtones, organismes à but non lucratif, organisations à but lucratif, agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, ainsi que les personnes ou les organismes signataires d'une entente de délégation de gestion, peuvent soumettre un projet à la Ville de La Tuque pour obtenir du financement du PADF pour la Mauricie.

Ce ne sont toutefois pas tous les travaux qui sont admissibles à ce programme, dont les critères sont établis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Les organisations qui désirent déposer un projet sont invitées à prendre connaissance du guide du prometteur sur le site Web de la Ville de La Tuque pour en connaître tous les détails.

-30-

Informations :

Silvy Lepage, coordonnatrice gestion des programmes forestiers
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2612
slepage@ville.latuque.qc.ca

Source :

Hélène Langlais, directrice des communications
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca